



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

Arrêté de police de circulation
ODP Travaux – Voirie : N° 2026_62

Le Maire de la Commune de Saint-Astier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2213-1 ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2125-1 à L2125-6 ;
Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L421- à 421-8 ;
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L113-2 et L115-1 ;
Vu le Code de la Route et les articles L 411-1 à L411-7 ;
Vu le Code Pénal et les articles R644-2 à R644-2-1 ;
Vu le règlement de voirie de la Communauté de communes Isle Vern Salembre, adopté le 21/01/2021 ;
Considérant l'intervention des services techniques municipaux pour une opération de nettoyage de la PLACE DE LA VICTOIRE à 24110 SAINT-ASTIER ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les services techniques municipaux procéderont à des travaux de nettoyage de la PLACE DE LA VICTOIRE à Saint-Astier du JEUDI 7 MAI 2026 (après le marché hebdomadaire) soit à partir de 13 h 00 jusqu'au VENDREDI 8 MAI 2026 à 13 h00.

ARTICLE 2 : En raison de ces travaux, et durant la période mentionnée à l'article 1er, le **stationnement de tous les véhicules sera interdit PLACE DE LA VICTOIRE.**

ARTICLE 3 : La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation réglementaire seront effectuées par les soins des services municipaux. Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : **Exécution et ampliation de l'arrêté**

- Monsieur le Maire de Saint Astier
- Monsieur l'Adjoint chargé des travaux
- Madame la Directrice Générale des services
- Monsieur le Directeur des services techniques
- La police municipale
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint-Astier

Fait à SAINT-ASTIER, le 28 avril 2026
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr